



# Pèlerinage en Turquie

Du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 07 mai 2023

Ref. 23013002

7 jours / 6 nuits

## PRIX DU PELERINAGE PAR PERSONNE :

Base 35 participants minimum : 1 380 € (en chambre partagée)

Règlement de l'acompte à l'inscription : 280 € / personne, puis 4 versements de 275 € le 15.12.2022 ; les 15.01, 15.02 et 15.03.2023  
Supplément en chambre individuelle : 170 € / personne, à régler avec le dernier versement, le 15.03.2023

## FORMALITES DE POLICE

Chaque pèlerin doit se munir d'un **passport ou une carte nationale d'identité en cours de validité**, valable plus de **150 jours après la date d'entrée dans le pays, soit le 29/09/2023**. Les personnes non européennes peuvent avoir à demander un visa.

## CONDITIONS TARIFAIRES

### Ces prix comprennent :

- ✓ les transferts aller et retour en autocar entre la paroisse et l'aéroport de Roissy,
- ✓ le transport aérien sur vols réguliers PARIS CDG / ISTANBUL / IZMIR // KAYSERI / ISTANBUL/ PARIS de la compagnie aérienne *Turkish Airlines*, en classe économique,
- ✓ les taxes d'aéroport et de sécurité ainsi que la surcharge carburant (à savoir 257 € par personne au 26 octobre 2022),
- ✓ le service d'accueil à l'aéroport d'Izmir,
- ✓ l'hébergement en chambre à deux lits en hôtels de catégorie 3\*et/ou 4\* (normes locales),
- ✓ la pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour,
- ✓ la mise à disposition d'un autocar climatisé et de bon confort pendant toute la durée du circuit,
- ✓ les services d'un guide professionnel francophone durant tout le voyage,
- ✓ tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme,
- ✓ les offrandes pour les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs,
- ✓ les offrandes pour les messes,
- ✓ les audiophones,
- ✓ les pourboires pour les hôtels et les restaurants,
- ✓ les pourboires pour les guides et chauffeurs,
- ✓ la garantie annulation Bipel,
- ✓ l'assurance assistance et rapatriement EUROP ASSISTANCE,
- ✓ un sac de voyage, un livre guide et des étiquettes bagages par personne

### Ces prix ne comprennent pas :

- ✗ les boissons (eau, vin, soda...)
- ✗ toutes les dépenses à caractère personnel.

## CONDITIONS DE VENTE

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients ([voir CVG](#)). Les prix indiqués ci-dessus ont été calculés pour un nombre de participants minimum et selon les conditions économiques connues au moment de l'établissement des tarifs (conditions sanitaires, taxes, taux des devises, coût du carburant...) En outre, à 35 jours du départ : le prix sera revu en fonction des conditions économiques alors valables (taxes, taux des devises, coût du carburant...) selon le nombre définitif d'inscrits, et selon les conditions de voyage (consignes sanitaires liées au COVID, qui pourraient être imposées par le pays. Exemple : imposition d'un nombre limité de participants par autocar, ou par guide...) à 35 jours du départ. Il pourra alors être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de ces éléments.

## CONDITIONS D'ANNULATION

- ♦ En cas d'annulation auprès de la paroisse avant transmission du dossier à Bipel, le groupement paroissial retiendra un forfait de 10 € pour frais de traitement.
- ♦ En cas d'annulation, un montant de 80 € sera retenu par BIPEL pour frais de dossier. Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé. C'est la date de réception dans nos bureaux qui déterminera le barème à appliquer pour le calcul des frais d'annulation :
  - entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 25 % du montant total du voyage
  - entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du montant total du voyage
  - entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage
  - à moins de 2 jours du départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage.
- Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.
- En cas d'annulation du voyage par Bipel, faute d'un nombre de participants suffisant, les réservations de pré et post acheminement (vol, train, hôtel, taxis...) réservées et payées par le client ne seront pas remboursées par Bipel et ne pourront pas faire l'objet d'un préjudice.



# Pèlerinage en Turquie

du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 07 mai 2023

## BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Ref. 23013002

À renvoyer à : Groupement paroissial Carrières - Chanteloup  
Pèlerinage en Turquie

557 Grande Rue – 78955 CARRIERES-SOUS-POISSY  
presbytere.carrieres@free.fr / 01 39 74 79 65

**PRIX DU PELERINAGE PAR PERSONNE (35 participants minimum) : 1 380 €**  
**Supplément en chambre individuelle : 170 €**

Bulletin valable pour UN SEUL VOYAGEUR (photocopie du bulletin acceptée). Inscription effective dès réception de ce bulletin, du règlement de l'acompte, de la photocopie de votre passeport (page avec la photo) et suivant l'ordre de réception du courrier. Veuillez remplir le bulletin à l'identique (Nom-prénom) de la pièce d'identité avec laquelle vous voyagez.

NOM : M., Mme, Mlle ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Nationalité : ..... Profession : .....

N° téléphone : ..... N° portable : .....

Email : .....

NOM et N° de téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence : .....

### Type de chambre souhaité :

- Accepte de partager sa chambre avec** .....  
*Attention : si finalement personne ne peut partager votre chambre, le supplément chambre individuelle sera facturé.*
- Désire une chambre individuelle**, avec un supplément de **170 €** à régler avec le solde (sous réserve de disponibilité).

**Règlement :** à l'inscription, acompte de • **280 € par personne (si possible avant le 30 novembre)**  
puis le solde en 4 versements : • **275 € le 15 décembre 2022**  
• **275 € le 15 janvier 2023**  
• **275 € le 15 février 2023**  
• **275 € le 15 mars 2023 (+ 170 € supplément chambre individuelle)**

Règlement par :  chèques à l'ordre de : "**Paroisse de Carrières-sous-Poissy**"  
 chèques vacances pour un montant de ..... €  
(une commission de 3% sera rajoutée sur le montant total des chèques vacances)  
 espèces, remises au secrétariat de la paroisse

La totalité du versement doit être perçue par la paroisse le 15 mars au plus tard : 1 380 € + supplément chambre indiv.

**Santé :** Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète, ou autres.

De même, merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription :

Merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés.

**ATTENTION ! Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité valide au moins 150 jours après la date d'entrée dans le pays (soit jusqu'au 29/09/2023 minimum).**

Déclare avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»,

IM035100040

Les données vous concernant sont destinées à l'agence Bipel. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre inscription. Elles pourront éventuellement être utilisées par nos services internes. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (loi "informatique et libertés" du 06/01/78). Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre